

Association Syndicale Libre de Brigode 5

Siège social : 330, avenue de Brigode, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 avril 2013

L'an deux mille treize, le 11 avril, les membres de l'Association Syndicale libre de Brigode 5 se sont réunis en assemblée générale, sur convocation du Conseil, au club-house du golf de Brigode.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les syndicaux présents.

Le Président Ahmed SBAI préside la séance et déclare celle-ci ouverte à 20 H. Il fait procéder à la désignation des autres membres du bureau de l'assemblée, conformément à l'article 2.2.5 des statuts.

Yves NUEZ et Rémy SOUCHON sont désignés en qualité de scrutateurs et Isabelle NAJBERG en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Secrétaire, permet de constater la présence ou la représentation de 88 membres de l'Association Syndical ouvrant droit à 92 suffrages. L'assemblée, réunissant le quorum requis, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée la convocation à la présente assemblée adressée à tous les membres de l'Association, ainsi que l'ensemble des documents affichés ou tenus à leur disposition depuis le 22 mars 2012 au siège social de l'association auprès de SEDAF Transaction, 330 avenue de Brigode, à savoir :

- Convocation,
- Rapport du conseil syndical,
- Compte de résultats et budget,
- Bilan et options budgétaires,
- Rapport du trésorier,
- Projet des résolutions ordinaires et extraordinaires,
- Etat des questions posées par les syndicaux,
- Liste des candidats aux fonctions de membres du Conseil syndical.

Ces deux derniers états, arrêtés et affichés conformément aux statuts depuis le 5 avril 2012. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Présentation des rapports du Conseil syndical et du trésorier relatif à l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours.
- Adoption de ces rapports et des comptes clos du 31 décembre 2012, et quitus aux membres du Conseil syndical. Affectation de l'excédent de l'exercice.
- Adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2013.
- Election des administrateurs.
- Intervention des architectes et examen de la circulaire commission architecture.
- Examen des questions éventuellement posées par les syndicaux dans le cadre des dispositions stipulées à l'article 2.2.6 des statuts.

Le Président rend compte des actions menées par le Syndical en présentant et en commentant le rapport de ce dernier. Il traite également des problèmes d'actualité notamment des espaces verts, de la sécurité, de la voirie et de la commission Architecture.

La parole est ensuite donnée au trésorier Jean-Noël HUET qui donne lecture de son rapport sur les comptes de l'année 2012, et commente le contenu du projet de budget 2013 soumis à l'assemblée.

Après discussion, et personne ne demandant la parole, les résolutions ordinaires suivantes sont mises aux voix.

Première Résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil syndical, et du rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus entier et définitif au Conseil syndical de sa gestion pour ledit exercice.

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

- aux excédents antérieurs de l'Association, la somme de 1083.99 €
- aux excédents antérieurs de la Télédistribution, la somme de 1041.47 €
- total égal au bénéfice de l'exercice 2125.46 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale approuve le budget de l'année 2013 tel qu'il a été présenté par le trésorier, dont le montant total est 113645 euros. En conséquence, elle fixe comme suit le montant de la cotisation individuelle :

- pour les dépenses courantes (valeur d'une part) 600 €
- pour la participation aux dépenses de l'Union 25 €
- pour les dépenses de télédistribution 40 €

Le montant de la cotisation individuelle sera appelé par le Trésorier sous forme de dépôt en boîte à lettres pour les propriétaires résidents et exigible au 31 mai 2013 au plus tard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

Le Président prend la parole et invite Jean-Charles FIOROT et les architectes Sophie BELLO et Richard KLEIN amenés à travailler pour l'Association ainsi que Jean-Pierre Watel (absent ce soir), principalement dans le cadre des extensions. Ils rappellent l'origine de Brigode et pourquoi il est important de préserver le site.

L'Assemblée générale après avoir entendu les architectes approuve la circulaire de la commission architecture pour préserver le site

Cette résolution est adoptée avec une abstention

L'assemblée générale approuve la rémunération des architectes lors de leur intervention pour un dossier. Le montant est fixé à 300 euros pour l'année 2013

Cette résolution est adoptée avec une abstention et deux contre

Quatrième Résolution :

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du syndicat, pour une durée de trois années venant à échéance avec l'assemblée générale de 2016, appelés à délibérer durant ces trois années sur l'activité et les comptes de l'Association au cours de cette période.

Nom	Adresse
Nicole DOUAY	218
Jean Charles FIOROT	91
Sandrine LIAGRE	205
Jacques MARAIS	258
Camille POUTIERS	85
Christian QUIQUE	171

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures

Et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président	Le secrétaire	Le trésorier	Scrutateur	Scrutateur
Ahmed	Isabelle	Jean Noël	Yves	Rémy
SBAI	NAJBERG	HUET	NUEZ	SOUCHON